

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers  
en exercice : 23  
Présents : 19  
Votants : 23

L'an deux mille vingt-deux, le 14 octobre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 octobre 2022

**PRESENTS :** Mme BEUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, Mme MOUMIN Manon, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal, M. ZBORALA Bernard.

**ABSENTS :** Mme COQUEL Laure (Pouvoir à M. VALADON Thierry), M. DOUDARD Christian (Pouvoir à Mme BEUGERIE Delphine), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme MOUMIN Manon), M. BOURDOLLE Philippe (M. ZBORALA Bernard).

Secrétaire de séance : Mme Eliane BRAILLON

Affiché le : 18/10/2022

### 8. Signature d'un prêt bancaire relatif à la restructuration du restaurant scolaire.

Un emprunt doit être contracté afin de financer une partie des travaux d'investissement relatifs à la restructuration du restaurant scolaire et à la création de 2 salles supplémentaires à l'école.

Deux banques ont été consultées et ont remis une offre : la Caisse d'Epargne et le Crédit Agricole.

La demande portait sur 2 montants différents (1 500 000 € ou 1 650 000 €) ainsi que sur 2 échéances (12 ou 15 ans).

Après analyse des offres proposées, l'offre la plus avantageuse économiquement et la plus sécurisante est celle de la Caisse d'Epargne qui propose un taux fixe.

Les caractéristiques de l'emprunt sont les suivantes :

- montant : 1 650 000 €,
- durée : 15 ans,
- périodicité : trimestrielle,
- commission d'engagement : 0,10% du montant,
- taux fixe 2,79 %.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'autoriser le Maire à signer le contrat de prêt avec la Caisse d'Epargne ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,**
- **de donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées,**
- **d'imputer les dépenses et les recettes sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil**

<b>VOTE 23</b>	<b>POUR 23</b>	<b>CONTRE 0</b>	<b>ABSTENTION 0</b>
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures  
*Le Maire,*  
*Philippe JANICOT*

